

SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

<u>Nombre de Membres</u>		L'an deux mille vingt-deux et jeudi quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.
- Afférents	19	
- En Exercice :	19	
- Présents :	13	
- Ayant pris part :	16	

Date de convocation
06/12/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET

Date d'affichage
06/12/2022

Excusés représentés : Mme Mélanie ROUX représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme MARCOU MADER Pauline représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU

Absents excusés : Mme Vanessa LAGARDE ; M. Raoul de RUS

Absente non excusée : Mme Gaëlle POUSTOMIS

Mme POLDERVAART Héléna a été nommée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07 novembre 2022,
- 2 - Choix de l'assureur,
- 3 - Vote du reversement de l'intégralité de la Taxe d'aménagement relative à la ZAE des Fournials,
- 4- Vote de la répartition de la Taxe d'aménagement,
- 5- Vote titulaires et suppléants Commission Appel d'offres et adjudication (CAO) en remplacement de M. JAME et M. FRANCO,
- 6 - Vote titulaire TRIFYL en remplacement de M. FRANCO,
- 7 - Vote suppléant correspondant ERDF intempéries en remplacement de M. FRANCO,
- 8 - Cession du véhicule Renault 4 L suite à la rétractation de l'acquéreur,
- 9 - Décision modificative charges de personnel
- 10 - Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 novembre 2022

Le procès-verbal du Conseil municipal du 7 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 - Choix de l'assureur

Suite à l'appel public à la concurrence pour le renouvellement des contrats d'assurances de la Commune de Montredon-Labessonnié prenant fin au 31 décembre 2022,

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée les propositions reçues :

- **Lot 1 Assurance Dommage aux biens :**
 - une offre SMACL de 17 695.42 € sans franchise et de 16 763.85 € avec franchise de 300€.

- Lot 2 Responsabilité Civile et Risques :
 - une offre SMACL : de 9 080.31 € pour la responsabilité civile et risques annexes, de 2 154.60 € pour la protection juridique, de 141.48 € pour la défense pénale et recours des agents et des élus.
- Lot 3 Assurance Véhicules à moteur
 - Une offre SMACL de 5 546.88 € sans franchise et de 4800,42 € avec franchise 200 € véhicules de – 3.5 T, 400 € véhicules de + 3.5 T,
 - Une offre GROUPMA de 6 024.31 € sans franchise et de 5 556.76 € avec franchise 200€ véhicules de – 3.5 T, 400 € véhicules de + 3.5 T,
 - Une offre PILLIOT de 8 345.14 € sans franchise et de 8 046.99 € avec franchise 200€ véhicules de – 3.5 T, 400 € véhicules de + 3.5 T.

Monsieur Jean MARTINEZ précise que ces tarifs ont déjà fait l'objet d'une négociation et que la hausse des tarifs est due à une sinistralité relativement importante ainsi qu'à un reclassement de notre commune dans la zone à risque supérieure par rapport au contrat précédant du fait des intempéries subies.

Le Conseil municipal retient à l'unanimité les propositions de l'assureur SMACL.

3 - Vote du reversement de l'intégralité de la Taxe d'aménagement relative à la ZAE des Fournials

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le vote de la répartition de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et la Commune était obligatoire. Or depuis le 1^{er} décembre 2022 ce vote est devenu facultatif.

La zone d'activité économique (ZAE) « Les Fournials » relève de la seule compétence de la Communauté de Communes qui en a l'exercice exclusif. Par voie de conséquence, l'intégralité de la charge des équipements nécessaires à leur viabilisation revient à cette dernière.

Au vu de ce qui précède, il est proposé que la Commune de Montredon-Labessonnié reverse à la Communauté de Communes l'intégralité de la taxe d'aménagement perçue au titre des opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme, réalisées au sein de ladite zone d'activité économique située sur son territoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le reversement à la Communauté de Communes Centre Tarn de l'intégralité de la part communale de la taxe d'aménagement perçue, à compter du 1^{er} janvier 2022, au titre des opérations diverses nécessitant une autorisation d'urbanisme réalisées dans la ZAE de "Les Fournials".

4 - Vote de la répartition de la Taxe d'aménagement

La Communauté de Communes exerce à ce jour les compétences : « assainissement des eaux usées », « eau » ainsi que « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

Il est en conséquence proposé que la Commune reverse en tout ou partie la taxe d'aménagement qu'elle aura perçue à la Communauté de Communes dès lors que les opérations passibles de cette taxe auront donné lieu à la réalisation de travaux relevant des compétences de cette dernière.

Pour chaque opération, une convention sera passée entre la Commune de Montredon-Labessonnié et la Communauté de Communes dont l'objet sera de fixer le taux et les modalités de reversement de la taxe d'aménagement perçue. Le taux de reversement sera calculé au vu de la répartition de la charge des équipements publics relevant respectivement des compétences de la Commune et de la Communauté de Communes.

La Commune procédera au reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue au titre d'une opération considérée selon une périodicité annuelle.

Monsieur le MAIRE précise que cette répartition au pourcentage des frais engagés entre les compétences de la Communauté de Communes et la Commune ne dépassera pas le montant des travaux et le surplus restera communal.

Sur les années 2020-2021 il n'y a aucune opération concernée par le reversement ; pour 2022 il y aura une opération de reversement.

La répartition de la taxe d'aménagement entre la Commune et la Communauté de communes est votée à l'unanimité.

5 - Vote titulaires et suppléants Commission Appel d'offres et adjudication (CAO) en remplacement de M. JAME et M. FRANCO,6 - Subventions associations 2^{ème} tranche

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient, en application des articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics, de procéder à l'élection des remplaçants de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication suite aux dernières démissions. Il est essentiel de renouveler ces représentants car cette commission sera nécessaire pour le chantier de la Grand-Rue en 2023.

Le Conseil municipal est invité à désigner :

- Un titulaire en remplacement de Monsieur Alain JAME ;
- Un suppléant en remplacement de Monsieur David FRANCO.

Monsieur le Maire demande les candidatures au sein du Conseil municipal et précise qu'il est impératif d'avoir un représentant de la liste « Un Bel avenir pour Montredon-Labessonnié » :

- Madame Claude HUET, Conseillère municipale sur la liste « Un bel Avenir pour Montredon-Labessonnié », se porte candidate au poste de titulaire,
- Monsieur Jean-Marie BRU, Conseiller municipal, est proposé suppléant, ce qu'il accepte.

La liste des membres de la Commission d'Appel d'offre est rappelée, pour les titulaires :

- ✓ Le maire, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU,
- ✓ Monsieur Jean MARTINEZ,
- ✓ Madame Marie-Line CLUZEL,
- ✓ Madame Claude HUET,

Pour les suppléants :

- ✓ Madame Marie-Claude ROLLAND,
- ✓ Monsieur Jean-Marie BRU,
- ✓ Monsieur Raoul de RUS.

Suite à ces candidatures, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

- En remplacement de Monsieur Alain JAME, Madame Claude HUET est désignée membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication,
- En remplacement de Monsieur David FRANCO, Monsieur Jean-Marie BRU est désigné membre suppléant de Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication.

6 -Vote titulaire TRIFYL en remplacement de M. FRANCO

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient à chaque Commune de procéder à la désignation d'un référent Trifyl parmi les membres du Conseil municipal.

Le référent Communal Trifyl a pour mission de participer à des rencontres, des visites et à informer les administrés sur la gestion des déchets. Le référent pourra se faire accompagner soit d'un autre élu soit d'un représentant du service technique.

Le Conseil municipal est invité à désigner :

- Un titulaire en remplacement de Monsieur David FRANCO

Monsieur le Maire demande les candidatures au sein du Conseil municipal :

- Madame Pascale BARNA-LEGRAND propose sa candidature pour le poste de référent TRIFYL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dit que :

- Madame Pascale BARNA-LEGRAND est désignée référente Communal Trifyl.

7 - Vote suppléant correspondant ERDF intempéries en remplacement de M. FRANCO,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est souhaitable de procéder à la désignation d'un Correspondant suppléant ERDF Intempéries parmi les membres du Conseil municipal, suite à la démission de Monsieur David FRANCO.

En lien avec ERDF TARN, les correspondants informent le Conseil municipal du dispositif mis en place en cas de tempête. Pendant la tempête, ils assurent la relation entre la mairie et ERDF : avec le Maire, ils sont les seuls autorisés à joindre directement la cellule de crise ERDF (comme la cellule en sous-préfecture) notamment pour solliciter un arbitrage sur les priorités de réalimentation. Ils participent à l'élaboration rapide de premiers diagnostics des réseaux sur la Commune, grâce aux informations qu'ils reçoivent des administrés, en s'appuyant sur les fiches diagnostics ERDF.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal.

Aucun autre candidat ne se manifestant, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dit que :

- Monsieur Daniel CAMP est désigné Correspondant suppléant ERDF Intempéries.

8 – Cession du véhicule Renault 4 L suite à la rétractation de l'acquéreur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un courrier recommandé de désistement du premier acheteur.

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire, explique que suite à la première offre de 500 €, l'acheteur est venu puis s'est désisté. Le deuxième acheteur potentiel à 300 € sur la liste a alors été contacté et s'est désisté également. Monsieur MARTINEZ a alors contacté le troisième acheteur potentiel qui se dit prêt à maintenir son offre et prendre le véhicule en l'état.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer le véhicule à la personne ayant proposée la troisième offre la plus élevée soit 155 €.

Si toutefois cet acheteur se désistait également, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal lui donne l'autorisation de céder le véhicule selon l'ordre décroissant des offres.

Si toutefois tous les acheteurs se désistaient, le véhicule serait destiné à la destruction.

La cession du véhicule au plus offrant selon l'ordre décroissant des offres ou à la destruction le cas échéant, est votée à l'unanimité par le Conseil municipal.

9 - Décision modificative charges de personnel

Monsieur le Maire présente la délibération sur la décision modificative à prendre. Il est nécessaire d'abonder le *compte 6411 charges de personnel* afin de terminer de payer les charges salariales sur l'année 2022. Pour ce faire, le *compte 615232 Charges à caractère général / réseaux* sera réduit de 10200 € et le compte 6411 charges de personnel sera abondé de 10200 €.

Monsieur le Maire explique que le budget alloué aux charges de personnel sur 2022 a été un peu trop sous-estimé.

La décision modificative est prise à l'unanimité.

10 - Question diverses

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Présentation des vœux à la population le Samedi 14 janvier à 10h00 à la salle polyvalente,
- Groupe de travail pour la traversée du village : réunion lundi 23 janvier à 14h30, à ce jour THEMELIA s'occupe de la recherche des financements. Des réunions publiques seront organisées pour les commerçants et riverains afin d'expliquer comment s'organiser la vie du village durant les travaux.
- Très peu de retour de devis concernant la mise en conformité de l'assainissement, mais quelques gros devis ont été réceptionnés.
- City stade : le terrassement est fait, la suite des travaux est en attente de certaines conditions météorologiques.
- Démolition du 36 Grand'Rue : prévu dans la dernière quinzaine du mois de janvier 2023.
- Tour du Nautonnier : signature de l'achat de la Tour courant janvier 2023, attente du délai SAFALT de deux mois se terminant fin décembre 2022. L'achat est prévu à 50 000 €.
- Planétarium : les travaux de l'observatoire sont en cours de finition.
- Le nouveau Docteur devrait ouvrir son cabinet le 16 janvier 2023.
- Tarn fibre et Numerus 21 font des travaux d'installation pour la fibre sur la Commune.
- Circuit de randonnée et VTT « Tour du village Géocoaching » disponible à l'Office de Tourisme.
- Une rencontre entre Tarn Enrobé et le collectif Stop enrobé 81 s'est tenue afin de présenter le projet avec une liste de questions du collectif. Une autre réunion devrait avoir lieu courant janvier avec les élus de la Communauté de communes.
- Félicitations aux administrés : les erreurs de tri des déchets ont diminué de 17% à 8%.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h50.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2022

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
COMBELLES Jean-François	
ROLLAND Marie-Claude	
MARTINEZ Jean	
ROUX Mélanie (représentée par COMBELLES Jean-François)	
COMBES Didier	
LESCURE Jean-Pierre	
CLUZEL Marie-Line	
GODOT-RAMADE Dominique (représentée par LESCURE Jean-Pierre)	
BRU Jean-Marie	
CAMP Daniel	
BARNA-LEGRAND Pascale	
POUSTOMIS Gaëlle	Absente non excusée
POLDERVAART Héléna	
MARCOU MADER Pauline (représentée par CHAMAYOU Jean-Paul)	
COUTAREL Aline	
LAGARDE Vanessa	Absente excusée
HUET Claude	
De RUS Raoul	Absent excusé